

Avis de constitution

SOCIETE « MALAK CONSTRUCTION ET DIVERS »

Siège ABIDJAN YOPOUGON KENEYA SOGEFIHA SOLIC
2 VILLA 2375, Lot VILLA, Ilot 2375

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 10/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MALAK CONSTRUCTION ET
DIVERS »

Objet : BATIEMENTS ET TRAVAUX PUBLICS;
RENOVATION DE BTIMENTS;
ELECTRICITE INDUSTRIELLE;
ACHAT ET VENTE DE MATERIAUX DE
CONSTRUCTION;
DIVERS PRESTATIONS;
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON KENEYA SOGEFIHA
SOLIC 2 VILLA 2375, Lot VILLA, Ilot 2375

Dirigeant(s) M DIGBEU NICODEM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06716 du 29/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°83448/GTCA/RC/2023 du 29/11/2023

